FH/EDL. 9990

**STATIONNEMENT**

**Place Georges Clemenceau**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, les véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux ont un emplacement de stationnement réservé : **place Georges Clemenceau, au n°30 et 32.**

Le stationnement de tout autre véhicule est interdit.

Merci de votre vigilance et de votre compréhension.